



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 10 septembre 2015

Compte-Rendu du Comité Technique Unique (Formation publique) de l'EPA-VNF du 10 septembre 2015

Force Ouvrière était représenté par Dominique SCHIRMER (DT Nord-Est), Sébastien BEUDAERT (DT Nord/Pas-de-Calais), Olivier SENEZ (DT Nord/Pas-de-Calais).

Pour VNF étaient présents Mme DE LA PERSONNE, Monsieur DRUESNES et Monsieur LEGRAND

CGT rappelle des pb au sein de certaines DT pour l'application des droits syndicaux.

I - Désignation d'un secrétaire adjoint de séance

II – Procès-verbal

1° Approbation du PV de la réunion du CTU public du 12 mars 2015

1 document ci-joint

2° Approbation du PV de la réunion du CTU public du 7 avril 2015

1 document ci-joint

III - Information et consultation

3° Consultation sur la répartition des points de NBI attribués au sein de VNF

2 documents ci-joints

4° Points relatifs à l'action sociale au sein de VNF

- *Point d'information relatif à la composition des CLAS*

- *Point d'information sur les prestations d'action sociale*

- *Consultation relative au projet de convention entre le CGCV et VNF*

- *Point d'information relatif au projet de convention avec la FNASCE et les ASCE*

IV - Fonctionnement

5° Constitution des commissions du CTU Public

V - Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

I - Désignation d'un secrétaire adjoint de séance

UNSA secrétaire de séance

II – Procès-verbal

1° Approbation du PV de la réunion du CTU public du 12 mars 2015 à l'unanimité

2° Approbation du PV de la réunion du CTU public du 7 avril 2015

III - Information et consultation

3° Consultation sur la répartition des points de NBI attribués au sein de VNF

L'enveloppe des points NBI est réparti sur l'ensemble des DT et non plus chaque DT.

Les DT se réunissent le 18 septembre, afin d'harmoniser les points de NBI, et le dossier nous sera représenté au prochain CT public.

Force Ouvrière rappelle son opposition à ces primes injustes et inéquitables et rappelle que l'augmentation du point d'indice reste la véritable priorité.

Principes d'affectation de la NBI sur les postes VNF selon l'administration :

Le premier principe appliqué a été de maintenir à leur titulaire l'attribution de NBI. Toutefois, il a été acté qu'à chaque mobilité des anciens titulaires, un nouvel examen de l'attribution de NBI sur ce poste serait réalisé avec les directions territoriales. Lors de ce nouvel examen est mis en avant :

- Le caractère stratégique du poste pour l'EPA et la direction territoriale, l'exposition du poste et la difficulté de pourvoir le poste

Il a été souhaité notamment de valoriser :

- les postes de la filière ressources humaines qui est impactée depuis la création de l'EPA VNF avec la nouvelle responsabilité déléguée de gestion des salariés de droit privé.

- les postes atypiques occupés par des personnels administratifs (chef de subdivision, adjoint,...)

- les postes dans les domaines « marchés », « commande publique », « comptabilité », pour lesquels les services rencontrent des difficultés à les pourvoir.

3. Répartition des points attribués à chaque poste

La répartition des points sur les postes a été souhaitée de la manière suivante :

Catégorie A :

- 29 points pour les chefs de service et 20 points pour leurs adjoints,

- Tous les autres postes, 26 points

- Laisser les postes historiques à leur valeur initiale

Catégorie B :

- Tous les postes à 15 points

Catégorie C :

- Tous les postes à 10 points

4° Points relatifs à l'action sociale au sein de VNF

- Point d'information relatif à la composition des CLAS par DT :

L'administration nous a communiqué les noms des présidents et secrétaires de CLAS.

Les personnels ont accès aux prestations sociales interministérielles.

- 327 000 € ont été alloués aux titres des prestations individuelles (vacances, aides à la scolarité, subvention etc...)

- 335 000 € ont été alloués aux titres des prestations collectives (restauration, arbre de Noël etc...)

- Consultation relative au projet de convention entre le CGCV et VNF

Sur la durée,

Force Ouvrière appuyé des autres syndicats a obtenu le prolongement de 4 ans la convention initialement prévu à 2 ans. Une subvention a hauteur de 150 000€ et de 838€ pour les enfants.

- Point d'information relatif au projet de convention avec la FNASCE et les ASCE

Les conventions sont reconduites

IV - Fonctionnement

5° Constitution des commissions du CTU Public

Pour **Force Ouvrière** :

Vous trouverez ci-joint la composition FO aux différentes commissions :

CLF :

- **Jean-Marc RIFFLART DT 59/62**

- **David MICHEL DT CB**

Egalité des chances :

- **Nathalie BRIDOUX DT 59/62**

- **Claudine MARQUIS DT NE**

Les élus **Force Ouvrière**
au CTU EPA-VNF.